

2026/07

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0007/2026

## Objet : Interdiction d'utiliser le terrain de football

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Vu les dégâts occasionnés par les intempéries du moment,  
Vu l'état du terrain de football qui se relève impraticable,

## ARRÊTE

**Article 1** : Le terrain de football de Sargé sur Braye est interdit d'utilisation pour les rencontres sportives prévues le Samedi 14 et Dimanche 15 Février 2026.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera notifié et adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Vendôme, Monsieur le Président du district de Loir et Cher de Football et Monsieur le Président de l'Association Sportive de Sargé sur Braye.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 11 Février 2026

Le Maire,

Martine ROUSSEAU.

